

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**Délibération n° DE2026057**

Le 06 mai deux-mille-vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune d'Archamps (Haute-Savoie) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ZAMOFING, Maire,

Date de convocation du conseil municipal : le 30 avril 2026

Présents : David ZAMOFING, Anthony REY, Véronique MAGNIN, Manuel RITLEWSKI, Anaïs FRANCESCHI, Vincent MAYET, Ute HAMILTON-JAMES, Nicole GOUJON, Amalia MARTINEZ, Jean-Baptiste GOIRAN-MANFREDINI, François CATHERINET, Benoît HALILAJ, Nicolas BONCI, Anaïs REY-LAESER, Alina STOIAN, Anne RIESEN, , Philippe BAUDRION, Cyril KHAROUA.

Absents excusés : Nathalie HERLEMONT

Secrétaire de séance : Benoît HALILAJ.

Pouvoirs :

- Nathalie HERLEMONT a donné pouvoir à Anne RIESEN.

**Echange avec les consorts David CASAYS des parcelles AC356p et du chemin rural
attenant (bouchi Nord) avec une partie de la parcelle AC 08 (Pets Guillets).**

Monsieur Casays a sollicité la commune pour échanger une partie de la parcelle AC 08 (la pointe dans le virage de la route d'Arbigny) avec la parcelle AC 356 avec l'ancien chemin rural qui est entre la parcelle 356 et la parcelle 360.

La parcelle AC 08 présente un intérêt pour la commune pour l'entretien du ruisseau l'Arande, devenu une priorité à la suite des inondations qui ont touché la commune en juin 2024. En revanche les parcelles souhaitées par Monsieur CASAYS ne présentent pas un intérêt majeur dans d'éventuels aménagements futurs de voirie, aussi la municipalité accepte le principe de cet échange.

Il est exposé au Conseil Municipal que, dans le cadre de cet échange, il était nécessaire de désaffecter l'ancien chemin rural du domaine public et autoriser son aliénation.

Une enquête publique s'est déroulée du 18 août au 3 septembre 2025 et portant sur l'aliénation du chemin rural ne faisant plus l'objet d'un usage public, situé entre les parcelles AC 356 et AC 360.

Vu le rapport du commissaire-enquêteur du 22 septembre 2025,

Vu le projet de bornage présenté par CANEL GEOMETRE-EXPERT,

Vu l'avis des Domaines en date du 29/10/2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** l'échange des parcelles AC356p et d'une partie du chemin rural attenant (bouchi Nord), appartenant à la commune pour un montant de 2241.62 € avec une partie de la parcelle AC08 (Pets guillets) appartenant aux consorts David CASAYS pour un montant de 276 €
- **DIT** que la soulte versée par les consorts David CASAYS s'élève à 1 965.62 €,
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge des consorts David CASAYS,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente

Décisions prises à la majorité des membres présents. Monsieur Anthony REY, Madame Anaïs REY-LAESER, Madame Anne RIESEN, Madame Nathalie HERLEMONT, Monsieur Philippe BAUDRION et Monsieur Philippe KHAROUA s'abstiennent pour ce vote.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire

Benoît HALILAJ

Le Maire

David ZAMOFING



Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte le :

Télétransmis en préfecture le :

Affiché le :